

Avis d'affichage relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Bureau syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR <https://bande-rhenane-nord.fr>

LISTE DES DELIBERATIONS **BUREAU SYNDICAL DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD** **SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

Membre excusé : Jean-Louis SITTER

Autre personne présente :

Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le Bureau syndical a examiné les délibérations suivantes :

	Objet	Résultat du vote
1	Désignation du secrétaire de séance	Serge SCHAEFFER, désigné secrétaire de séance à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 4 octobre 2023	Unanimité
3	Avis au permis d'aménager pour la création du lotissement "Jeanne d'Arc" à Drusenheim	Unanimité
4	Avis au permis d'aménager pour l'extension du camping de Fort Falabraque à Seltz	Unanimité
6	Observations dans le cadre de la consultation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : <https://bande-rhenane-nord.fr>

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR – 1A, route de Herrlisheim à Drusenheim 03 88 06 74 32.

Le Président,



Denis HOMMEL

